

LE POIDS DE L'ÉTIQUETTE DE « CRIMINEL »

L'auteur a demandé à 23 jeunes judiciairisés comment ils avaient composé avec l'étiquette de « criminel » après leur sortie d'un centre correctionnel. Les personnes qui se sont désistés du crime ont presque toutes décidé de changer de lieu de résidence pour s'en affranchir. Plusieurs des personnes qui ont persisté se sont plutôt entourés de personnes partageant la même étiquette qu'eux.

* **Abrah, P. B.** (2018).

Labeling theory and life stories of juvenile delinquents transitioning into adulthood. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 1-19.
doi: [10.1177/0306624X18787303](https://doi.org/10.1177/0306624X18787303).

* Prince Boamah Abrah, University of Ghana

CONTEXTE

Acquérir l'étiquette de « criminels » peut devenir très problématique pour bon nombre de personnes judiciairisées. En plus de subir du rejet de la part de leurs amis, de leur famille et de leurs voisins, plusieurs prennent conscience du fait qu'ils sont stigmatisés par la société. Ces éléments constituent des facteurs de risque de récidive. De fait, plusieurs personnes judiciairisées vont organiser leur vie de manière à éviter le malaise, la gêne, l'ambiguïté et les efforts intenses de gestion des jugements. La seule anticipation de ces effets peut conduire tant les personnes judiciairisées que leurs proches à éviter un contact entre eux. L'auteur a donc cherché à comprendre comment les réactions des amis, de la famille et de la société ont contribué à changer et/ou renforcer les comportements délinquants, et ce, tant chez les jeunes judiciairisés qui ont persisté dans la criminalité que chez ceux qui se sont désistés.

LES EFFETS NÉGATIFS

Plusieurs études ont documenté les effets négatifs liés à l'étiquette de criminel. Bernburg et al. (2006), Davies et Tanner (2003) et Sampson et Laub (1993) ont expliqué qu'ils peuvent inciter les personnes judiciairisées à chercher à s'entourer de personnes qui partagent cette étiquette et à adopter une attitude conséquente. Antwi (2015) et Hagan (2013) ont affirmé que s'affranchir de celle-ci constituait l'un des principaux défis de la transition à laquelle sont confrontés les jeunes judiciairisés.

MÉTHODOLOGIE

À l'intérieur d'une période de 12 mois, l'auteur s'est entretenu avec 23 jeunes judiciairisés qui ont atteint l'âge adulte et qui sont passés durant leur adolescence (14 à 19 ans) par le Senior Boys Correctional Centre ou le Junior Girls Correctional Centre d'Accra, au Ghana. Il les a divisés en deux groupes : les persisteurs, soit 13 délinquants (12 hommes et 1 femme) qui sont maintenant incarcérés à la prison à sécurité moyenne de Nsawam au Ghana, et les désistés, soit 10 jeunes judiciairisés en processus de désistement (9 hommes et 1 femme). L'auteur a procédé à une analyse de type qualitative.

RÉSULTATS

La plupart des jeunes judiciairisés qui ont persisté dans la délinquance (les « persisteurs ») et ceux qui sont en processus de désistement (les « désistés ») ont vécu des effets négatifs liés à leur étiquette de « criminels » après leur passage dans un centre correctionnel. Toutefois, l'auteur a noté que les personnes du deuxième groupe étaient plus susceptibles que celles du premier à avoir changé de lieu de résidence pour faire face à la stigmatisation. Ce changement aurait selon eux facilité leur désistement. En outre, l'auteur a répertorié les différentes manières de gérer l'étiquette de « criminel » comme l'ont rapporté les jeunes judiciairisés eux-mêmes.

FAITS SAILLANTS

Aucun des 13 persisteurs n'a changé de lieu de résidence après leur sortie de l'établissement correctionnel, contrairement à neuf des dix désisteurs qui, eux, ont déménagé. De ce fait, les jeunes judiciairisés ont composé différemment avec le poids de l'étiquette de « criminels ».

	PERSISTEURS	DÉSISTEURS
QUAND LES JEUNES SE SENTENT ACCEPTÉS	Trois persisteurs n'ont pas mentionné avoir vécu de rejet ou de stigmatisation après leur sortie de l'établissement correctionnel. À l'inverse, ils ont plutôt affirmé avoir été bien accueillis par leurs proches et voisins. Cela aurait contribué à renforcer le désir de poursuivre dans la criminalité.	Deux désisteurs ont affirmé que si leurs réseaux les acceptaient aujourd'hui, c'était parce qu'ils ignoraient qu'ils ont passé dans un établissement correctionnel. Ils ont pu cacher cette information en déménageant.
QUAND LES JEUNES SE SENTENT REJETÉS	Six persisteurs ont indiqué avoir eu des réactions négatives de la part des membres de leur famille et quatre de la part de la communauté. Selon eux, le poids de l'étiquette était insupportable et c'est entre autres ce qui les a amenés à chercher du réconfort dans des groupes et associations déviantes où ils se sentaient acceptés.	Trois désisteurs ont eu des réactions négatives de la part des membres de leur famille et cinq de la part de la communauté. Selon eux, le changement de résidence a constitué un tournant dans leur trajectoire, puisque cela leur a permis de ne pas se faire juger, voire de repartir sur de nouvelles bases, ce qui aurait facilité leur désistement.

CONCLUSION

Cet article contribue à ajouter quelques nuances sur les connaissances à propos du poids de l'étiquette de « criminels » que portent les personnes judiciairisées. L'auteur avance que ce n'est pas tant l'étiquette en elle-même qui détermine si la personne persistera ou se désisterra du crime, mais la manière de gérer le poids de ladite étiquette. En ce sens, l'auteur plaide pour que le changement de résidence soit considéré comme une stratégie de traitement par les institutions ghanéennes. De plus, des programmes de sensibilisation devraient mettre en évidence les effets du rejet et de la stigmatisation sur les personnes judiciairisées.

RÉFÉRENCES CITÉES

- Antwi, A. (2015). *Social reintegration of offenders and recidivism in Ghana* (Unpublished doctoral thesis). University of Ghana, Accra.
- Bernburg, J. G., Krohn, M. D. et Rivera, C. J. (2006). Official labeling, criminal embeddedness, and subsequent delinquency: A Longitudinal test of labeling theory. *Journal of Research in Crime & Delinquency*, 43(1), 67-88. doi:10.1177/0022427805280068
- Davies, S. et Tanner, J. (2003). The long arm of the law. *The Sociological Quarterly*, 44(3), 385-404.
- Hagan, M. (2013). *The impact of the rehabilitation programmes of the Nsawam prisons on its inmates* (Unpublished master's thesis). University of Ghana, Accra.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, MA: Harvard University Press.